Date de transmission de l'acte: 16/10/2026
Date de reception de l'AR: 16/10/2026
066-246600415-DE_107_2026-DE
AGEDI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ROUSSILLON CONFLENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET :	Nombre de Conseillers : 33 En exercice : 33 Présents : 26 Votants : 29 Délib. n° 07– 13/10/2026
Modification du tableau des effectifs : créations, suppressions d'emplois et ajustements de la durée hebdomadaire de travail	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-six, le 13 octobre, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule-d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère-les-Cabanes, Glorianes, Ille-sur-Têt, Millas, Montalba-le-Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, Saint-Féliu-d'Amont, Saint-Michel-de-Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la Commune d'Ille-sur-Têt , salle la Catalane, sous la présidence de Robert OLIVE.

Date de la convocation : mardi 6 octobre 2026

Présents : ALBERT Philippe (T), AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BENDRELL Brigitte (T), BONACAZE Benoit (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), CROUILLES GABORIT Emilie (T), DRAGUÉ Céline (T), FABRESSE Alain (T), GUINCHARD Jean-Christophe (T), LABAU Agnès (T), LOPEZ Valérie (T), MARTINEZ Marie (T), MONTANOLA Galdric (T), MORAGAS Nathan (T), OLIVE Joseph (T), OLIVE Robert (T), PEGOURIE Christiane (T), PELISSIER Alain (T), QUINTUS Cécile (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS-ROJAS Marie-Isabelle (T), TRAFI Pascal (T), VIDAL Gilles (T), VILA Patrice (T).

Absents excusés : BIANCHINI Marc (T), GILI Valérie (T), HAUTEFAYE France (T), LIZANA BONAFOS Karine (T).

Absents ayant donné pouvoir : MESA Michaël (T) à MONTANOLA Galdric (T), PAGES Caroline (T) à OLIVE Robert (T), STORCH Jacques (T) à FABRESSE Alain (T).

MORAGAS Nathan a été nommé secrétaire de séance.

Date de transmission de l'acte: 16/10/2026
Date de réception de l'AR: 16/10/2026
066-246600415-DE_107_2026-DE
AGEDI

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la notice relative à la modification du tableau des effectifs ;

CONSIDERANT que les modifications proposées visent à adapter le tableau des effectifs aux besoins d'organisation des services de l'EPCI et aux obligations statutaires en vigueur ;

CONSIDERANT qu'il est proposé de créer trois emplois permanents : un emploi de responsable du service Déchets, un emploi d'assistante administrative dans le cadre du reclassement professionnel d'un agent, et un emploi de chargé(e) du développement économique ;

CONSIDERANT qu'il est également proposé de créer un emploi non permanent de conseillère en séjour au service Tourisme au titre de l'accroissement d'activité ;

CONSIDERANT qu'il est proposé de supprimer le grade d'adjoint administratif principal 2 rattaché à l'emploi du chargé de communication, l'agent occupant cet emploi ayant été nommé sur le grade de rédacteur ;

CONSIDERANT qu'il est proposé de modifier la durée hebdomadaire de travail de deux emplois actuellement occupés, portant celle de l'emploi d'agent d'entretien de 18 à 25 heures et celle de l'emploi d'animateur de 20 à 26 heures ;

CONSIDERANT qu'à la suite de mutations ou de départs à la retraite, 13 emplois sont devenus vacants et qu'il est proposé de supprimer 11 de ces emplois et de transformer les deux autres par modification du grade de rattachement et du temps de travail ;

CONSIDERANT qu'il est proposé de régulariser les emplois non permanents au titre de l'accroissement d'activité au regard des ETP effectivement mobilisés, soit 4,6 ETP pour la filière technique, 13 ETP pour la filière animation et 5 ETP pour la filière médico-sociale ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire,

DECIDE d'approuver la création des quatre emplois suivants, à savoir : un emploi permanent de responsable du service Déchets, un emploi permanent d'assistante administrative, un emploi permanent de chargé(e) du développement économique et un emploi non permanent de conseillère en séjour au service Tourisme.

DECIDE d'approuver la fermeture du grade vacant d'adjoint administratif principal 2 rattaché à l'emploi de chargé de communication.

DECIDE d'approuver la modification de la durée hebdomadaire de travail des deux emplois occupés suivants : l'emploi d'agent d'entretien relevant du grade d'adjoint technique, porté de 18 à 25 heures hebdomadaires (de 18/35e à 25/35e), et l'emploi d'animateur relevant du grade d'adjoint d'animation, porté de 20 à 26 heures hebdomadaires (de 20/35e à 26/35e).

Date de transmission de l'acte: 16/10/2026
Date de reception de l'AR: 16/10/2026
066-246600413-20261016-DE_107_2026-DE

DECIDE d'approuver la suppression de 11 emplois devenus vacants à la suite de mutations ou de départs à la retraite.

DECIDE d'approuver la transformation de l'emploi vacant d'animateur responsable adjoint de structure d'accueil de loisirs, relevant de la filière animation, par modification du grade de rattachement et de la durée hebdomadaire de travail, désormais fixé au grade d'adjoint d'animation à 30/35e, conformément au tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

DECIDE d'approuver la transformation de l'emploi vacant d'agent polyvalent / ambassadeur du tri et de la prévention des déchets, relevant de la filière technique, par modification du grade de rattachement, du grade d'agent de maîtrise principal vers les grades d'adjoint technique, d'adjoint technique principal de 1re classe ou d'adjoint technique principal de 2e classe, à temps complet (35/35e), conformément au tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

DECIDE d'approuver la régularisation des emplois non permanents au titre de l'accroissement d'activité selon les ETP réalisés suivants : 4,6 ETP pour la filière technique, 13 ETP pour la filière animation et 5 ETP pour la filière médico-sociale.

DECIDE d'adopter le tableau des effectifs ainsi modifié, annexé à la présente délibération.

CHARGE le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Robert OLIVE

COMMUNAUTE ROUSSILLON CONFLENT DE COMMUNES